

ASSURANCE PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE

Professionnels,  
n'attendez pas d'être attaqué  
pour défendre vos intérêts.



Le spécialiste en assurances et financements  
qui met de la couleur dans la pierre.

**ODEALIM**

# L'assurance Protection Juridique Professionnelle vous garantit d'accompagner dans la prise en charge et la gestion de vos litiges au titre de votre activité.

## Nos garanties...

► **Une intervention juridique par téléphone** avec un juriste pour toute question ou difficulté juridique, survenant dans le cadre de votre activité professionnelle garantie,

► **Une analyse juridique des contrats de bail commercial** ; contrat de travail ; contrat de vente de biens mobiliers et contrat de prestation de services et une aide à la rédaction de projet de lettre de licenciement.,

► **Une aide à la résolution amiable ou judiciaire des litiges** grâce à la délivrance de conseils personnalisés en vue de la situation litigieuse, l'intervention auprès de la partie adverse pour la recherche d'une solution amiable, l'assurance de votre défense judiciaire, la prise en charge des frais et honoraires liés à la résolution du litige,

► **Une protection commerciale, prud'homale, fiscale, sociale et administrative** vous couvrant pour les litiges vous opposant à votre fournisseur, votre client ou encore à l'un de vos salariés, protégeant vos intérêts à l'occasion d'un contrôle fiscal, vous défendant lorsque vous êtes impliqué dans un litige vous opposant à un organisme social, ainsi que face à un service ou établissement public...

**Et bien d'autres encore !**

► **Une prise en charge des frais et honoraires** liés à la résolution de tous vos litiges.

## Pour

Les professionnels de l'immobilier sous agrément officiel réglementé par la Loi Hoguet, exerçant les activités de transaction, gestion et syndic.

## Le petit plus d'Odealim

Un circuit de **gestion simplifié** pour vous faire gagner du temps.

Nous proposons un **service dédié** pour la souscription et nous gérons nous-mêmes vos modifications de couvertures.

Notre **force de négociation** nous permet d'optimiser le **rapport qualité prix** de vos assurances et garanties professionnelles.

**Une garantie « Joker »** : Lorsque vous êtes confronté à un litige relevant d'une exclusion de garantie, nous vous conseillons sur les démarches à entreprendre, votre dossier à constituer et l'action à engager.

La prise en charge est limitée à un seul litige « hors garantie » par année d'assurance.

## Vous aimez aller à l'essentiel, nous aussi.

## Notre rôle :

Simplifier, faciliter l'accès aux garanties indispensables.

## Nos atouts



Force  
d'un groupe



Équipe  
dédiée



Proximité



Spécialisation



Réactivité



Contrats  
adaptés

odealim.com

solutionsproimmo@odealim.com - 01 81 804 804

**ODEALIM**

Groupes de sociétés de courtage en assurances dont le siège social est situé au 14 rue de Richelieu à Paris 01. Les cabinets Assurcopro Paris, Assurcopro Sud, Assur'Partenaires, Assur'garance, Batiassure, Fidentialp, JBSA, Inso, Interassurances, Ripert de Grissac, Pisano Assurances et Conseils, Roseline Brun et Brun et JCD sont immatriculés à l'Orias en qualité de courtier d'assurance respectivement sous les numéros 07001384, 07002075, 07019280, 07002557, 07003200, 07019218, 07019218, 07008316, 10055023, 07004058, 07000241, 07000020, 07003632, 07002738 et 07008884 (vérifiable sur le site orias.fr). Chaque cabinet dispose d'une Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances. Sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 (acpr.banque-France.fr)